

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019 à 20 heures.**

Date de la convocation : **17 septembre 2019**

Date d'affichage : **17 septembre 2019**

**Présents** : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Didier CHARVET, Bruno BUIRON, Yann BERTHILLIER, Bruno GAILLARD, Laurence BORNEAT, Jocelyne GAILLETON, Jean-François POUPON et Laurence BAVOUX

**Absents excusés** : Françoise CASTEL, Christelle GLASSON, Antoine GROS

**Absent** : Gaëtan PERRON

**Pouvoir** : Françoise CASTEL donne pouvoir à Jean-François POUPON  
Christelle GLASSON donne pouvoir à Didier CHARVET  
Antoine GROS donne pouvoir à Laurence BAVOUX

**Secrétaire** : Maurice MARECHAL

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 30 JUILLET 2019**

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

**CONTRAT MAINTENANCE LOGICIEL MEDIATHEQUE**

Maurice MARECHAL, Maire adjoint,

- informe que le contrat pour le logiciel de la bibliothèque MICRO-BIB arrive à son terme le 31 octobre 2019,
- propose de le renouveler pour un an car l'ordinateur de la médiathèque est très ancien. Il suggère de rencontrer la nouvelle responsable de la médiathèque pour connaître ses besoins en matière d'informatique.

*Après avoir entendu l'exposé du Maire-Adjoint, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

**ACCEPTE** le contrat de maintenance de MICRO-BIB pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, pour 384 € TTC (320€ HT) par an.

**AUTORISE** le Maire ou un des adjoints à signer le contrat de maintenance logiciel MICRO-BIB.

**Information** : Une réunion est prévue avec les membres de la médiathèque le samedi 28 septembre à 9h.

**PROJETS INFORMATIQUES POUR ECOLE ET MAIRIE**

Maurice MARECHAL, adjoint donne l'état d'avancement des projets informatiques de l'école (ENIR) et de la mairie :

Pour l'école :

- le démontage des deux anciens tableaux a été réalisé par le personnel communal.
- le câblage a été posé par l'entreprise Neveu électricité.
- l'installation et la configuration des 2 tableaux, des 4 ordinateurs (3 fixes et 1 portable), des 2 projecteurs, et des équipements de réseau (2 commutateurs et le firewall) à l'école sont terminées,
- les 2 bornes Wifi sont opérationnelles (il reste à les fixer au mur) et couvrent l'ensemble du bâtiment de l'ancienne école, incluant les classes de CM et CE, le bureau de la directrice, les salles Tilleul et informatique, ainsi que la médiathèque.
- le réseau local est découpé en 2 sous-réseaux (VLAN) : le 1<sup>er</sup> est dédié à l'école et le second aux associations qui en feront la demande en mairie (Pêche, Club des retraités, Pompiers, etc).  
L'ensemble du réseau local et l'accès Internet sont protégés et contrôlés par un pare-feu (Firewall).

- ✚ il reste à terminer le réglage « fin » des panneaux interactifs et la formation du personnel enseignant dans les jours à venir.

Pour la mairie :

- ✚ l'ordinateur du secrétariat et les nouvelles versions de logiciels sont en place,
- ✚ le serveur et son unité de sauvegarde (NAS) sont installés,
- ✚ l'ensemble du réseau local et l'accès Internet sont protégés et contrôlés par l'ancien pare-feu (Firewall) remis à jour. Le commutateur (switch) a été remplacé.
- ✚ la borne WIFI sera installée et configurée le vendredi 27 septembre.

## **APPROBATION DE LA REPARTITION DEROGATOIRE « LIBRE » DU FPIC 2019**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi de finances pour 2012 n°2011-1977 du 28 décembre 2011 a instauré un Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC), auquel la Communauté d'Agglomération (CA3B) et ses communes membres contribuent par un prélèvement sur leurs recettes fiscales.

Selon la méthode de droit commun, la répartition du prélèvement de l'ensemble intercommunal s'effectue d'abord entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) et ses communes membres, en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) de la Communauté d'Agglomération, puis entre les communes membres en fonction de leur population, de leur potentiel fiscal ou financier et du revenu par habitant.

La répartition de droit commun du FPIC 2019 notifiée le 20 juin 2019 s'établit comme suit :

- ✚ Montant prélevé ensemble intercommunal : - 256 838 €
- ✚ Montant reversé ensemble intercommunal : + 68 908 €
- ✚ Solde de l'ensemble intercommunal : - 187 930 € (dont 68 236 € pour la part EPCI et - 119 694 € pour la part des communes membres).

Le choix d'une répartition dérogatoire dite « libre » peut être adopté sous conditions prévues par la loi (article L.2336-3 2° du II du Code Général des Collectivités Territoriales).

- ✚ Soit par délibération du Conseil de communauté statuant à l'unanimité, prise dans un délai de deux mois à compter de la notification préfectorale ;
- ✚ Soit par délibération du Conseil de communauté statuant à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, prise dans le délai de deux mois à compter de sa notification et approuvée par les conseils municipaux des communes membres (à la majorité simple) ; les conseils municipaux disposent d'un délai de deux mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant pour se prononcer et le défaut de délibération dans ce délai équivaut à une délibération favorable du conseil municipal.

Lors du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> juillet dernier, il a été proposé d'adopter, comme pour les années 2017 et 2018 et comme prévu dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité, un mode de répartition dérogatoire « libre » du FPIC, avec une prise en charge par la Communauté d'Agglomération de la totalité du solde de la contribution de l'ensemble intercommunal soit 187 930 €.

Cette répartition dérogatoire dite « libre » n'a pas été adoptée par le conseil de communauté à l'unanimité, mais à la majorité des suffrages exprimés (un seul vote contre).

En conséquence et en vertu de l'article L.2336-3 (2° du II) du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque conseil municipal doit délibérer pour approuver cette répartition dérogatoire « libre ».

*Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal à l'unanimité :*

**APPROUVE** la répartition dérogatoire « libre » du FPIC 2019, avec une prise en charge par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse de la totalité du solde FPIC de chacune des communes membres, en sus de la contribution intercommunale.

**PRECISE** que cette répartition ne vaut que pour le prélèvement au titre de l'année 2019.

## **OPERATION D'ISOLATION DES COMBLES PERDUS DES BATIMENTS PUBLICS**

Monsieur le Maire informe que le SIEA s'est engagé dans la réalisation d'une opération de massification de l'isolation des combles perdus pour les bâtiments communaux et intercommunaux appelés **Isol'01**. Il a mené en début d'année une enquête auprès de l'ensemble des collectivités du département obtenant un taux de réponse élevé. Cette action a permis d'identifier plus de 100 000m<sup>2</sup> de combles à isoler, répartis sur 537 bâtiments et a confirmé l'intérêt des collectivités pour cette opération.

Pour faciliter le passage à l'acte le SIEA a trouvé une solution alliant simplicité, souplesse et rapidité. En partenariat avec l'Agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement (AURA-EE), le SIEA a retenu l'offre proposée par « CertiNergy », acteur historique du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), qui lie accompagnement technique et financement des travaux.

Au choix deux propositions :

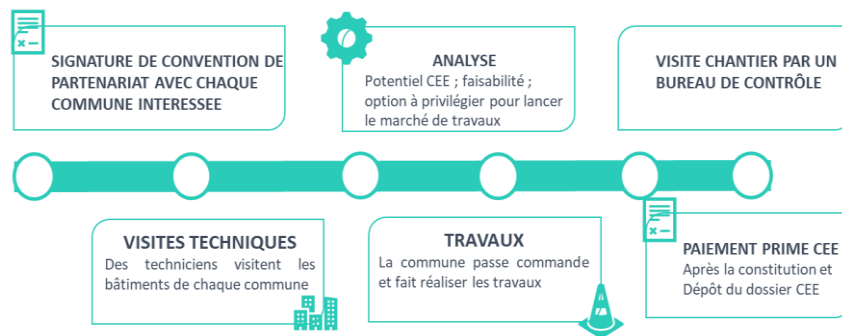
- Une **offre clé en main** : les travaux sont suivis et contrôlés par CN Solutions, filiale de CertiNergy, et réalisés par l'un de leur partenaire local. La collectivité paie uniquement le reste à charge, après déduction de la prime CEE ;
- Une **offre d'accompagnement** : un cahier des charges est mis à la disposition de la commune avant de passer le marché de travaux et de sélectionner l'installateur afin que les travaux soient éligibles aux CEE. Une fois le chantier réceptionné, CertiNergy le fait contrôler et constitue le dossier de demandes CEE, le dépose auprès de l'administration et verse la prime à la collectivité, une fois les CEE crédités sur son compte. Concernant cette dernière, nous vous invitons dès à présent à revenir vers nous afin de porter à votre connaissance les entreprises avec lesquelles vous seriez susceptibles de travailler permettant éventuellement à ces entreprises de devenir partenaire de Certinergy.

Ces deux propositions intègrent une pré-visite et un contrôle de 100% des travaux par un bureau de contrôle indépendant.

Un contrat précisant les engagements de CertiNergy et du Maître d'Ouvrage devra être conclu avant l'engagement de l'opération.

Dans les mois prochains, les services du SIEA mettront en place le contrat, pour planifier les visites techniques dont le déroulé est le suivant.

## Fonctionnement :



***Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal à l'unanimité :***

**AUTORISE** le Maire ou un des adjoints à prendre toutes dispositions sur cette opération (signature convention....)

## **CESSION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE AU SIEA**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'opérations potentiellement génératrices de Certificats d'Economie d'Energie (CEE), la collecte et la valorisation des CEE peuvent être assurées par le SIEA. Dans ce cadre, une convention doit être signée.

***Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal à l'unanimité :***

**ACCEPTE** les dispositions par lesquelles la commune confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie issues d'opérations génératrices et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que le SIEA obtient au titre de leur production conformément à l'article VIII de la convention.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de collecte et de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie concernées et de toutes les pièces concernant ce service (attestations sur l'honneur....).

**S'ENGAGE** à transmettre les documents liés à la mission de collecte et de valorisation (devis, facture...).

**S'ENGAGE** à tenir informé le SIEA de l'état d'avancement des opérations de travaux.

## **ECOLE POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE – PERSONNEL COMMUNAL**

Didier CHARVET, adjoint aux affaires scolaires fait le point sur la rentrée scolaire :

- ✚ Il donne les effectifs suivants pour la rentrée, à savoir 91 enfants : 15 en petites sections, 7 en moyenne section et 9 en grande section, 11 CP, 14 CE1, 12 CE2, 7 CM1 et 16 CM2,
- ✚ Il rappelle que les cours de piscine ont commencé et que les frais occasionnés (transport en car et cours de piscine) sont entièrement pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B),

- + Il informe qu'un courrier d'explications incluant un questionnaire a été envoyé aux familles pour préciser la nouvelle gestion de la cantine par la mairie (en remplacement du Sou des écoles) depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019. Un nouveau système de règlement est mis en place par prélèvement automatique à partir des factures du mois d'octobre. Il sera activé pour un prélèvement le 15 du mois pour les factures du mois précédent. Pour les factures de septembre, le seul changement concerne le paiement à effectuer auprès du trésor public à Montrevel.
- + Un règlement intérieur pour la cantine scolaire est en cours d'élaboration. Il sera proposé à l'adoption lors du prochain conseil.
- + Il est précisé que les deux services de repas sont assurés par la cantinière (Valérie PONCET remplaçante de Christelle VIOLY), Nelly GIAI PRON et Valérie SCHWARTZ.
- + La surveillance de la pause méridienne est assurée par Nelly GIAI-PRON et Marina SEVE (employée jusqu'aux vacances de la Toussaint). A 12h45 Coralie MAYER surveille la sieste du 1er dortoir.
- + Le ménage des salles est assuré par Marina SEVE.
- + Il indique que l'opération de découverte de la musique est reconduite pour la deuxième année à condition qu'au minimum 4 enfants soient inscrits. L'école de musique de Marboz-Coligny (soutenue par CA3B) propose aux enfants scolarisés à l'école de Bény, à partir du CE1, l'apprentissage et/ou la découverte de la trompette à travers l'opération « un village/un orchestre ». Les cours se dérouleront chaque semaine le mardi à 17 h dans les locaux de l'école en accord avec la garderie périscolaire. Un instrument sera prêté à l'enfant gratuitement pendant l'année scolaire. Les cours débiteront le mardi 24 septembre 2019. Le montant de la cotisation annuelle est de 100€. Un minimum de 4 enfants inscrits est nécessaire pour que le cours soit dispensé.
- + Informe qu'un marché de Noël aura lieu en décembre avec le sou des écoles et la garderie périscolaire.

## **AVANCEMENT DES TRAVAUX DES TOILETTES PUBLIQUES**

Bruno BUIRON, adjoint aux bâtiments informe de l'avancement des travaux :

- + La démolition a été effectuée lundi 9 septembre par la CUMA et l'employé communal,
- + Indique que le 30 septembre l'entreprise DUCROZET-MONINOT a fixé un rendez-vous sur place avec les entreprises NEVEU pour déterminer les arrivées électriques et NEVORET pour les arrivées et évacuations d'eau.
- + Rappel du calendrier :
  - ✓ Terrassement et gros œuvre par l'entreprise DUCROZET-MONINOT début octobre,
  - ✓ Plomberie par l'entreprise NEVORET semaine 42 (mi-octobre),
  - ✓ Electricité par l'entreprise NEVEU à partir de la semaine 42,
  - ✓ Pose de la porte par l'entreprise JACQUET MENUISERIE semaine 42,
  - ✓ Réception souhaitée du chantier avant le 11 novembre.

## **BILAN REPAS ACTION SOCIALE**

Le Maire donne le bilan de la journée du repas d'action sociale (ex CCAS). Il indique que :

- + Ont été invité au repas les personnes de 75 ans et plus. Au total 80 personnes ont été invitées et 47 étaient présentes.
- + le repas était assuré par le restaurant « LA CAVE » (Christine JOSSERAND),
- + la délibération du 28 mai 2019 avait retenu pour l'animation Patricia PERLES qui, pour cause de santé, a été remplacée par Génération B pour un montant de 350 € au lieu de 325 € initialement prévu.

## **DEVIS**

Bruno BUIRON présente le devis de l'entreprise BADOUX pour un montant de 8 022.02 € TTC

(6 685.02 € HT) qui se compose de :

- 1) l'installation d'un butoir sur la porte de la mairie (41 € HT),
- 2) la dépose d'un store à la salle tilleul (333.78 € HT),
- 3) le remplacement de la porte d'entrée à l'arrière de la mairie (en haut de l'escalier extérieur) pour 2639.23 € HT),
- 4) la rénovation de la porte extérieure du bar de la salle Garavand : pose d'un joint dans la feuillure et réglage de la gâche et des paumelles (139.79€ HT),
- 5) le remplacement de la porte extérieure du local du stock des associations (côté école) (3256.77 €),
- 6) la fourniture et la pose d'une moustiquaire dans les toilettes de la nouvelle école (274.45 € HT).

Il précise que la commission bâtiment n'a pas encore statué sur la validation du devis. Ce n'est pour l'instant qu'une information donnée au conseil municipal.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Route fleurie de la haute Bresse** : Lors de la visite du comité de reconnaissance du 28 août dernier, la commune a été reconnue lauréate de « la route fleurie de la haute Bresse 2019 » dans la catégorie « communes hors catégorie ». Les membres du comité de fleurissement ainsi que le conseil municipal sont conviés au visionnage du diaporama qui aura lieu en novembre à St Etienne sur Reyssouze (commune lauréate en 2018).

L'association route fleurie de la haute Bresse ainsi que les membres du conseil municipal de Bénay félicitent le comité de fleurissement pour cette nomination qui vient couronner le travail effectué. Le conseil remercie les bénévoles du comité pour leur engagement et la notoriété qu'ils offrent à Bénay. Il souligne leur réussite dans la mise en valeur de notre commune venant ainsi compléter l'opération de rénovation du cœur du village. Il souligne également le fleurissement réalisé dans les hameaux.

**Avis de naissance** : Éthan JAMBON, né le 1<sup>ER</sup> septembre 2019 à VIRIAT, domicilié 683 route des Jacquets.

**Bilan traversée du village** : Les travaux ont été réalisés de 2014 à 2019 pour un montant global de 557 460.07 € TTC. Les subventions ont été obtenues pour un montant de 256 549.85 € soit environ 46 % du montant hors taxe du projet. A ce jour, une partie de la TVA n'est pas encore récupérée. Il est à noter que tous les travaux et accessoires ont été inclus dans le montant du projet, y compris l'embellissement de la place de la bascule et le panneau lumineux.

**Transport à la demande** : Le service de transport à la demande, nommé « Rubis'Plus » est mis en place depuis le 2 septembre 2019 par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse. L'arrêt unique pour la commune est sur la place de l'église. Des brochures sont à la disposition du public en mairie et sur le site internet [www.rubis.grandbourg.fr](http://www.rubis.grandbourg.fr)

**Fibre optique** : Une réunion s'est tenue en mairie le 19 septembre, avec le SIEA et SOGETREL qui réalise les travaux. Le SIEA a annoncé la réouverture du dossier et présenté le nouveau projet, ainsi que les 4 phases du planning :

- ✚ Phase 1 : Récolte des informations, présentation du projet et des tracés, demandes diverses. Fin en septembre 2019.
- ✚ Phase 2 : démarrage du conventionnement, intégration des données par SOGETREL, déclarations des travaux de génie civil, présentation des travaux et validation par le SIEA, présentation des travaux à la commune. Fin prévue en Février 2020.
- ✚ Phase 3 : Exécution des travaux de génie civil sous-terrain le long de la RD28A depuis la RD 1083 jusqu'à l'armoire de rue en dessous du cimetière, tirage de la fibre optique dans les fourreaux et en aérien sur les poteaux existants. Fin prévue en juin 2020.

- ✚ Phase 4 : Réception des travaux, commercialisation par les différents opérateurs partenaires auprès de la population, mise en service du réseau. Fin prévue à l'automne 2020 pour l'ensemble des habitations de la commune de Béný.

La phase 1 est donc terminée à ce jour. La phase 2 est lancée.

**Deux Radars pédagogiques** : Ils seront installés du 4 au 30 novembre inclus.

**Panneau photovoltaïque au sol** : L'entreprise PHOTOSOL a fait parvenir une présentation détaillée pour un éventuel projet sur le délaissé d'autoroute au lieudit « Fraidègue ». Dossier à suivre.

**Salle multi-activité** : Le lieu a été adopté par communauté d'agglomération du bassin de bourg en bresse (CA3B). Elle sera implantée sur la commune de Villemotier. Un recensement des besoins a été transmis aux associations concernées de la commune.

**Haissor** : Un comité de pilotage est prévu courant novembre.

**Voirie** : La commission doit se réunir le 25 septembre pour définir la programmation des travaux 2020.

**Signalisation** : il reste à terminer les deux ronds au sol de la zone 30.

**Gaz** : Une négociation a été faite avec le fournisseur. Le prix actuellement facturé 1 602 € TTC la tonne passe à 1 176 € TTC.

**Visite salle Garavand** : Dans le cadre de l'article R.123-48 du code de la construction et de l'habitation relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, la sous-commission doit procéder à la visite de l'établissement le mardi 22 octobre à 14h.

**Assemblée générale prévue le :**

- vendredi 4 octobre à 19h à Marboz pour l'amicale des donateurs de sang,
- mardi 8 octobre à la salle Tilleul à 20h30 pour le sou des écoles,
- jeudi 17 octobre à 21 h pour FASILAGYM.

**Calendrier 2020** : Tous les présidents d'association sont conviés le 16 octobre à 19h pour définir le calendrier des manifestations 2020. Un casse-croute sera offert à l'issue de la réunion.

**Remerciements** : Tous les bénévoles du fleurissement et de la médiathèque sont conviés à un casse-croute le mercredi 02 octobre à 19h.

**Fuite eau** : Signalement fait vers l'école.

**Avancement du groupe de travail** : Un point est fait sur les modalités d'assurance complémentaire et de maintien de salaire dans la fonction publique territoriale en cas de maladie. Une rencontre (le 11 septembre) a été réalisée avec la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) qui est une mutuelle de santé et prévoyance des agents des services publics locaux de la fonction publique territoriale. Par manque d'éléments à ce jour, la réflexion se poursuit et un autre état d'avancement sera fait lors du prochain conseil.

**Manifestations à venir sur la commune :**

- Samedi 05 octobre : Repas des classes en 4 et en 9. Les réservations sont collectées par Bénédicte Sève.
- Vendredi 11 octobre : Don du sang à Marboz de 16 à 19h.
- Samedi 12 octobre : la soirée dansante a été annulée par le comité des Fêtes
- Lundi 11 novembre : cérémonie de commémoration
- Samedi 16 novembre : Concours de belote et quine loto enfants suivi du repas moules frites organisé par le sou des écoles.

**Rappel date du prochain conseil** : Lundi 21 octobre 2019 à 20 h 00.